

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 11 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET. Lahsaine AIT BABA,
Mmes Inci ALTUNTAS, Pascale DUMONTIER, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :
M. Lahsaine AIT BABA à Mme Maryline DESLANDES.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sabrina EL MESBAHI, Sébastien MULLER, Hélène DUTEURTRE, Sandy TREILLE, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW, Isabelle AVENEL, Clara MOULIN, Mireille FRESNE, Audrey MELGARD, Lucille BARBULEE, Sandrine PAIN, Sandrine BOUGUERRA, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

11 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

5 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

13 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

10

PROCURATION(S)

2

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 11

DEMANDES DE SOUTIENS FINANCIERS – PRESTATIONS NON REMBOURSABLES

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont sollicitées une demande de soutien financier non remboursable et expose la situation de ces familles.

18 dossiers ont été accordés pour un montant global de 6 290,00€,
2 dossiers ont été ajournés,
3 dossiers ont été rejetés.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus concernant les soutiens financiers attribués aux familles pour un montant global 6 290,00€

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus concernant les soutiens financiers attribués aux familles pour un montant global 6 290,00€

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES